### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 décembre 2018

#### Présents:

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Sarah COLLOBER, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Jean Paul THUBERT, Roselyne LACOUTURE, Sylvie DENIS, Renaud ROBERT, Yves GARREAU, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Bernard DAVID, Cécile CERISIER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir: Françoise PERIDY, Claude FERRON, Dominique GUYONNET.

Absents excusés: Fanny BOETSCH, David RANGER.

Suffrages: 17

<u>Secrétaire de séance :</u> Sophie VERGNAUD Ouverture de la séance 20h03

## 1 - Approbation du compte rendu du 20/09/2018

Il a été omis d'approuver le compte rendu du 20/09/2018 relatif au vote sur la fusion de communes. Ce compte rendu a été transmis avec la convocation du conseil du jour.

Vote: 16 voix pour; 1 abstention

## 2 <u>-Financement CCAS</u>

Monsieur le maire présente un premier bilan de l'audit financier effectué par le comité consultatif créé pour apporter conseils et informations aux élus de la commune de Gençay dans le dossier de l'EHPAD Géraud de Pierredon.

Cette étude a permis un état des lieux par postes ; toutefois le changement de nomenclature de la comptabilité rend difficiles certaines comparaisons.

	Alimentation : le poste augmente de 12 k€ ; ce changement s'explique par le coût du
nouve	au prestataire de restauration, à qui un cahier des charges plus strict et adapté à des
personnes âgées a été imposé ; la hausse de la prestation restauration augmente ainsi de 14%	
	Loyer : selon le bail emphytéotique signé en 2009, le loyer augmente de 1,4% par an.
_	

☐ Il est constaté une augmentation des produits de 36% et une augmentation de dépenses de 114%.

 Les résultats sont de + 11,8 k€ en 2016, - 77 k€ en 2017 et le déficit 2018 annoncé est de - 65 k€;

les déficits de 2017 et 2018 sont comblés par l'excédent et les réserves.

Le taux d'occupation de 98,23% est cependant pénalisé par le taux d'accueil temporaire fixé par l'ARS qui bloque 6 lits ; la perte de recettes est estimée à 57 jours.

Le comité préconise de diminuer les dépenses en effectuant les actions suivantes :

- Poste restauration : négociation du contrat Convivio.
- Poste blanchisserie : prestation optionnelle facturée en sus pour les nouveaux pensionnaires.
- Sous traitance et fournisseurs d'énergie : renégociation de tous les contrats.
- Pourcentage de l'accueil temporaire : action auprès de l'ARS pour demander la baisse de 6 à 3 lits.

## Charges de personnel

Le poste du personnel est un poste élevé pour l'EHPAD.

En comparaison d'établissements de même capacité, l'EHPAD de Gençay emploie 7 salariés supplémentaires ; cette différence se justifie par les 2 unités de malades Alzheimer et par le choix d'une organisation en « Cantous « (unités de 12 résidents comprenant des chambres réparties autour d'une salle commune) qui nécessite du personnel accompagnant, polyvalent et disponible.

Ce poste fera l'objet d'une étude ultérieure.

L'EHPAD rencontre des difficultés de trésorerie, liées en partie au retard de versement du remboursement d'indemnités d'assurance liées aux absences du personnel en congé de maladie.

François BOCK propose le versement au CCAS de Gençay de la somme de 12 000€ prévue au budget 2018 mais non encore versée .

Le CCAS pourra ainsi effectuer une avance remboursable à l'EHPAD si nécessaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

Vote:17 pour

## 3 - Problème concernant une concession au cimetière

La famille concernée par l'incident ( cf compte rendu du conseil du 29/11/2018) a décidé de reprendre le caveau édifié sur sa concession, sous condition de vérification de l'étanchéité de la construction.

De son coté, la commune a ouvert une demande de sinistre auprès de son assurance.

A ce jour, la municipalité n'a pas reçu de devis de travaux pour l'étanchéité du caveau et n'a pas reçu retour de l'assureur.

# 4 <u>-Conventions pour paiement TIPI (titres payables par internet) des loyers, cantines et garderies</u>

Suite à la fermeture programmée de la trésorerie, il est urgent de mettre en place le traitement informatisé dénommé « TIPI » (titres payables par internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le traitement qui dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire permet aux usagers de payer en ligne, via internet la cantine, la garderie, et les loyers.

La commune devra prendre en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que les frais de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire.

Après délibération, le conseil décide de la mise en place du dispositif TIPI et autorise le maire à signer la convention afférente au projet.

Vote:17 pour

# 5 <u>– Demande de subvention de l'association LACEPA (Lieu d'Accueil, de Créativité et d'Echanges pour Personnes Agées)</u>

François BOCK informe les conseillers d'une demande de subvention déposée par le président de l'association LACEPA, créée sur la commune de Gençay le 28/08/2018.

Cette association a pour objet de permettre aux personnes âgées de bénéficier d'un lieu d'accueil pour des activités de gymnastique douce, ateliers créatifs, ateliers mémoire, ou pour des échanges intergénérationnels.

Les activités qui auront lieu dans les locaux du Petit Trou à Saint Maurice, dans une salle annexe au yoga, seront assurées par madame Isabelle PROVOST qui a suivi une formation adéquate. La cotisation est de 30€ par trimestre.

Afin de permettre l'acquisition de matériel pour la gymnastique douce (ballons, cerceaux, etc....) l'association sollicite une aide exceptionnelle de 400 €

La proposition est soumise au vote.

Vote:17 pour

Monsieur le maire précise que cette somme représente le solde de l'enveloppe 2018 destinée aux associations.

## 6 - Informations diverses

• Le repas des aînés de plus de 80 ans de la commune est organisé à la salle des fêtes de Gençay le samedi 12 janvier 2019 ; accueil à partir de 12 heures.

Les personnes concernées ont reçu une invitation. Le repas est également offert aux conjoints.

• La cérémonie des vœux de Monsieur le Maire de Gençay se déroulera le vendredi 18 janvier 2019 à 19 heures.

L'ensemble des gencéens est invité à cette manifestation qui se clôturera par le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 31 janvier 2019 à 20h00.

Sophie VERGNAUD